

[Texte]

Mr. Tobin: Thank you, Mr. Chairman.

There is much we could discuss here for a long time, but we are limited by time. I want to discuss two areas. One is Mr. Morgan's proposal—which would find support, at least on an emotional level, with everybody in this room—that foreign fishing activity be halted immediately, that no fishing licence be issued to a foreign interest in 1986 and that the ban continue until such time as there is demonstrated growth in northern cod stock. That is something all of us would applaud if it were easily obtained.

I want to ask you this, as a Minister for five years and as somebody who has a better grip than many of us on this whole matter. It seems to me the argument about allowing a foreign fishery allocation is that, first of all, the 1977 200-mile agreement was just that, an agreement. We did not unilaterally impose 200 miles; we did not send the navy out to police it. We had an agreement, and the quid pro quo for the agreement was that we would give some allocation to those countries who agreed to recognize Canada's right to manage that resource within 200 miles.

Now, my question is: In simply unilaterally declaring tomorrow that, effective January 1986, there would be no foreign fishing effort within Canada, just doing that unilaterally, how do we prevent nations who currently more or less cooperate—and there are good players and bad players, more bad players than we like to see—first, from claiming that we abrogated the 1977 agreement and that therefore there is no 200-mile limit for Canada any more in their eyes and taking that to court; and second, from overfishing like madmen on the nose and tail of the Grand Banks, even if they recognize the 200 miles? The fish do not recognize the border; they swim outside of it sometimes. They could exploit it outside, Jim, as I am sure you are aware. I ask the question seriously. I like the proposal, but I want to know how we do it.

Mr. Morgan: I think we have the most opportune time in the history of the Canadian fishing industry to take action of that nature right now. Why? It is obvious that West Germany and Spain are going to defy the NAFO regulation with regards to fishing the nose and tail of the Grand Bank. We have seen considerable overfishing by West Germany this past year within our zone and around the zone. We have seen Spain commit the same kind of offence. We see the EEC countries not even attempting to honour the long-term agreement between Canada and the EEC. There were protectionist policies put in place almost immediately after the LTA was signed, no more fish to be bought within the EEC . . .

[Traduction]

M. Tobin: Merci, monsieur le président.

Nous pourrions discuter de nombreuses choses pendant de longues heures, mais le temps ne nous le permet pas. Je veux aborder deux sujets. Premièrement, la proposition de M. Morgan—qui serait appuyée, du moins sur le plan sentimental, par tout le monde ici—que les activités de pêche de pays étrangers soient immédiatement interrompues, qu'aucun permis de pêche ne soit émis à des intérêts étrangers en 1986 et que cette interdiction soit maintenue jusqu'à ce que l'on observe une croissance des bancs de morues dans le nord. C'est là quelque chose dont nous nous féliciterions tous, si c'était facilement réalisable.

Je veux vous demander ceci, en votre qualité de ministre pendant cinq ans et de personne qui connaît mieux ce sujet que bon nombre d'entre nous. Il me semble que l'argument concernant l'autorisation de pêcher par des pays étrangers consiste à dire, d'abord et avant tout, que l'accord de 1977 concernant la zone de 200 milles était justement un accord. Nous n'avons pas imposé unilatéralement la limite de 200 milles; nous n'avons pas envoyé la marine pour patrouiller cette zone. Nous avions une entente et la compensation de cette entente était que nous donnerions une certaine autorisation aux pays qui avaient convenu de reconnaître le droit du Canada d'administrer cette ressource dans la zone de 200 milles.

Voici ma question: en déclarant simplement et unilatéralement demain que, à compter de janvier 1986, il n'y aura plus d'activité de pêche de pays étrangers au Canada, en faisant cela unilatéralement, comment empêchons-nous les pays qui collaborent plus ou moins à l'heure actuelle—et il y a ceux qui jouent le jeu honnêtement et ceux qui ne le font pas, beaucoup plus de ces derniers que nous ne le souhaiterions—d'abord de prétendre que nous avons abrogé l'accord de 1977 et que, par conséquent, il n'y a plus de limite de 200 milles pour le Canada à leurs yeux et de présenter cet argument devant les tribunaux; et, deuxièmement, de surexploiter comme des déments tous les Grands bancs, même s'ils reconnaissent la limite de 200 milles? Les poissons ne connaissent pas cette limite; ils en sortent parfois. Ils pourraient exploiter les bancs de poissons à l'extérieur de cette limite, Jim, comme j'en suis sûr, vous le savez. Je pose cette question sérieusement. J'aime la proposition, mais je veux savoir comment nous la mettons en pratique.

M. Morgan: Je crois que le moment est très bien choisi, dans l'histoire de l'industrie de la pêche au Canada, pour prendre maintenant des mesures de cette nature. Pourquoi? Il est évident que l'Allemagne de l'Ouest et l'Espagne vont contrevenir aux règlements de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPAN) pour ce qui est de pêcher à la grandeur des Grands bancs. Nous avons vu les Allemands de l'Ouest surexploiter considérablement le stock de poissons l'année dernière dans nos eaux territoriales et autour de celles-ci. Nous avons vu les Espagnols commettre la même sorte d'infraction. Nous voyons les pays de la CEE ne pas même essayer de respecter l'accord à long terme conclu entre le Canada et la CEE. Des politiques protectionnistes ont été appliquées presque immédiatement après la signature de